

### III. Plan de situation du projet

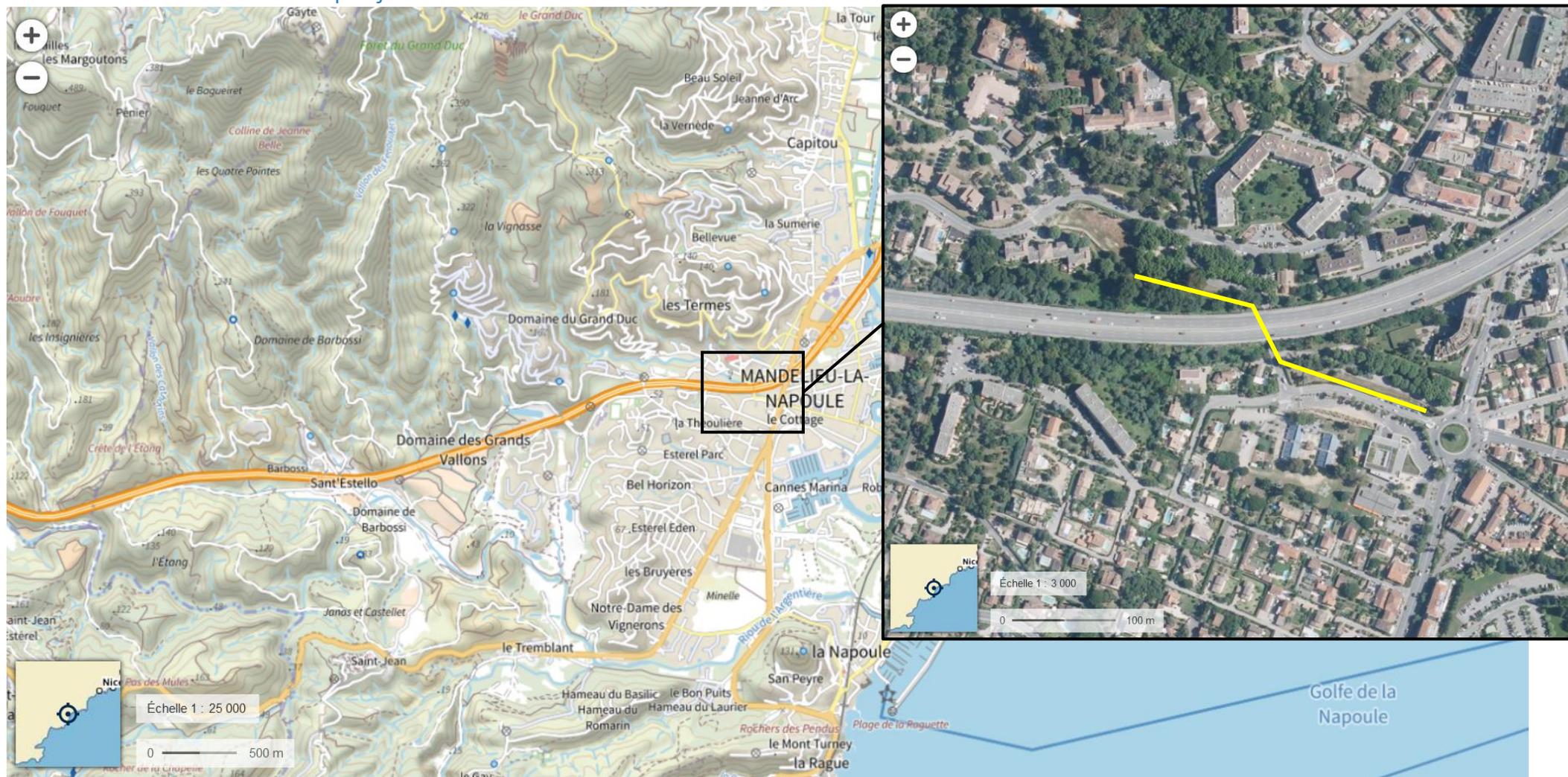


Figure 1 : Plan de situation du projet (Géoportail)

## IV. Maîtrise foncière

L'ensemble des parcelles directement concernées par le projet appartient à la Commune de Mandelieu-la Napoule qui a autorisé la Communauté d'Agglomération Cannes Lérins à réaliser les travaux sur leurs parcelles.



Figure 2 : Projet sur plan cadastral

## V. Description du projet d'aménagement

### 1. Justification et objectif du projet

Le département des Alpes-Maritimes, et plus particulièrement le territoire de l'Agglomération Cannes Lérins, a subi le 03 octobre 2015 un événement pluvio-orageux exceptionnel qui a provoqué des inondations d'une grande intensité, aux conséquences dramatiques avec 20 décès dont 9 sur la commune de Mandelieu-la Napoule et près de 650 millions d'euros de dommages assurés.

Cette catastrophe a amené à une prise de conscience et une volonté des élus d'engager une démarche globale de réduction de la vulnérabilité aux risques inondations à l'échelle du territoire qui s'est notamment traduite par une prise de compétence GEMAPI anticipée de l'Agglomération dès le 1er juin 2016, et par la signature le 27 juillet 2017 de la phase préliminaire d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations pour une durée de deux ans : le PAPI d'intention Cannes Lérins.

Suite à cette étape essentielle, l'Agglomération a élaboré un programme d'actions abouti, le PAPI complet Cannes Lérins, afin de proposer des mesures concrètes, immédiates et sur le long terme, pour se prémunir du risque inondation. Le PAPI Cannes Lérins signé le 27 mai 2021, prévoit un programme de 47 actions pour un montant total de plus de 56 millions d'euros dont 50 millions euros de travaux.

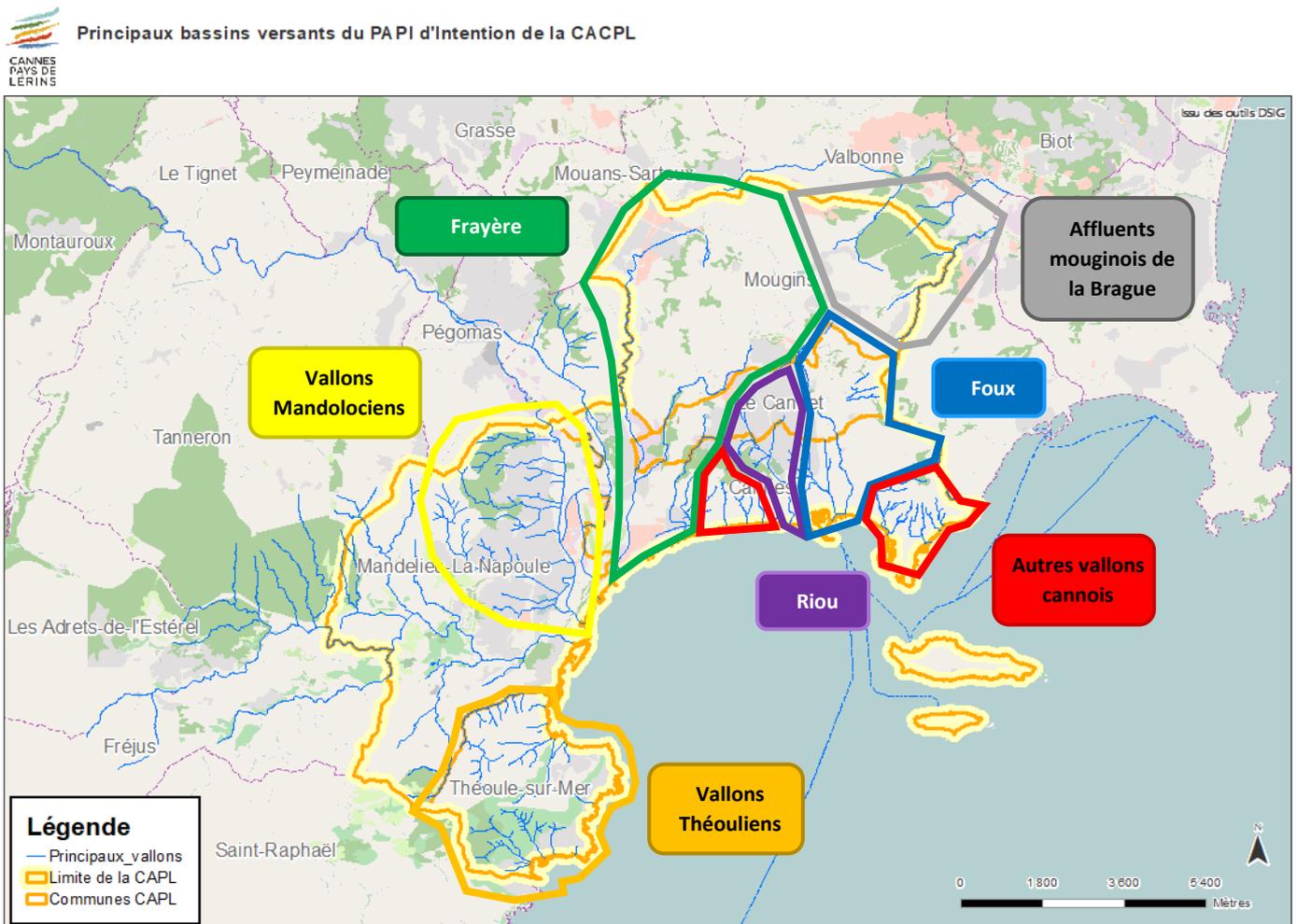


Figure 3 : Principaux bassins versants du PAPI d'intention de la CACPL

Les actions phares prévues sur les vallons Mandolociens de la Siagne sont la création du bassin des Termes (Action 6-5) et le recalibrage de la Théoulière (Action 7-2).

Ces aménagements ont pour objectif :

- de concentrer les efforts sur le secteur urbanisé du quartier Cottage de Mandelieu-la Napoule ;
- de restaurer le fonctionnement hydraulique des traversées de l'autoroute A8 afin de supprimer les débordements pour une crue centennale.

Le recalibrage de la Théoulière, combiné aux aménagements réalisés et prévus en amont par l'Agglomération et en études et réalisation par le SMIAGE, à travers la délégation de maîtrise d'ouvrages, ont pour finalité la suppression quasi-totale des débordements impactant le quartier Cottage, pour une crue centennale.

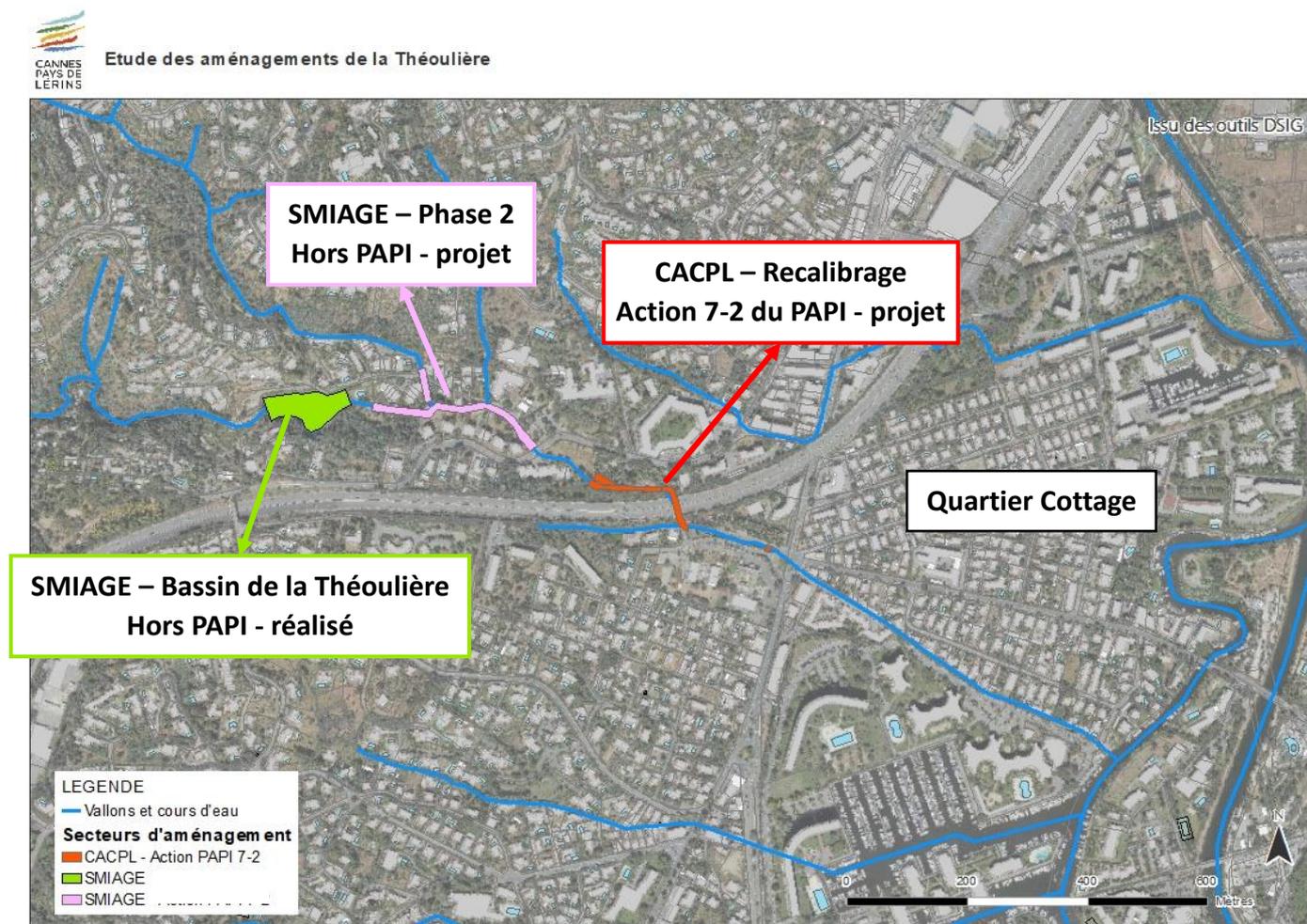


Figure 4 : Aménagements réalisés et projetés sur le bassin versant de la Théoulière

## 1.1. Principes d'aménagement

Le principe est d'augmenter la capacité hydraulique des tronçons limitant pour réduire les débordements dans les zones à enjeux. Les études de l'état actuel ont permis de démontrer que l'ouvrage actuel sous la voirie d'autoroute possède une capacité hydraulique supérieure à la crue centennale. Cependant, les entrées et sorties de cet ouvrage sont réduites de moitié et ne permettent pas de transiter le débit trentennal (cf. figure 7).

La stratégie consiste à mettre en place des aménagements afin d'assurer la cohérence hydraulique de la Théoulière par rapport au débit capacitaire de l'ouvrage sous l'autoroute sans avoir à le reprendre car sa capacité hydraulique est actuellement supérieure à la crue centennale. Les détails de l'étude hydraulique et des aménagements projetés sont développés dans le *chapitre 2 : description technique des aménagements* du présent document.

Ainsi, le projet de recalibrage de la Théoulière comprend les aménagements suivants (cf. figure X) :

1	Reprise du déversoir du bassin actuel
2	Élargissement de 1.50m des berges sur 120 ml
3	Reprise de l'entrée et de la sortie du cadre
4	Légères réhausses pour concentrer le ruissellement dans le cours d'eau
5	Réhausse des réseaux traversants

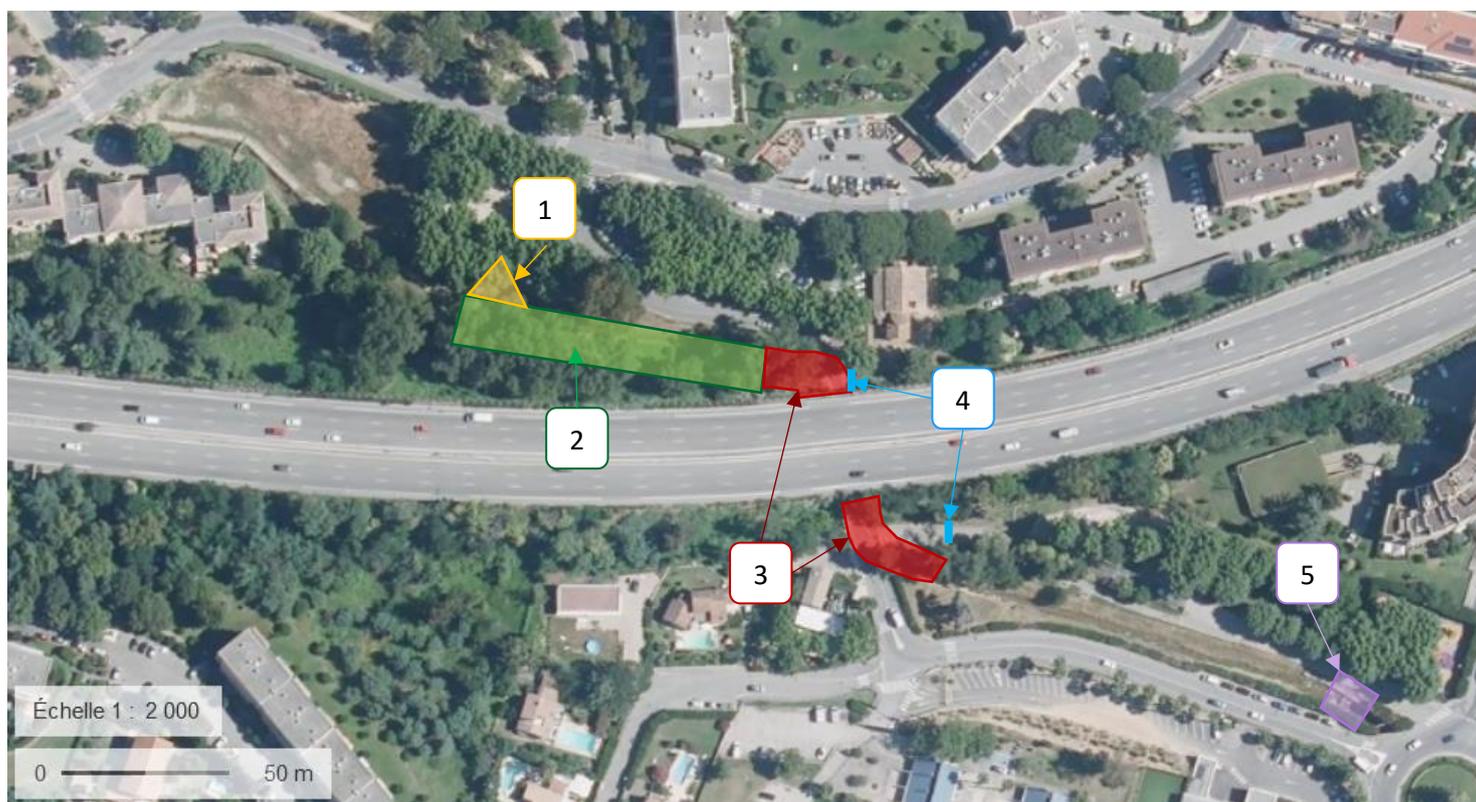


Figure 5 : Localisation des aménagements de la Théoulière et nature des travaux